



# Indemnisation des accidentés du travail

## Les dépenses de votre entreprise liées à la sécurité et les accidents du travail sont-elles hors de contrôle ?

### LE DÉFI

De nombreux employeurs sont aux prises avec des coûts qui pourraient être évités liés à l'indemnisation des travailleurs, découlant tant de la durée pendant laquelle un employé est absent du travail, que de la navigation dans des politiques et des procédures complexes et du processus d'appel. Cela est encore plus accentué pour les employeurs qui doivent gérer plusieurs réclamations à la fois, car il peut être difficile de déterminer à quelles réclamations donner la priorité et s'il y a lieu d'interjeter appel de certaines décisions.

Le risque de mal prioriser ou de mal traiter les demandes d'indemnisation peut mener les employeurs à encourir d'importants dépassements des coûts juridiques prévus et à accepter des règlements financiers coûteux et potentiellement évitables.

### EXAMEN DES DOSSIERS

#### Repérer les réclamations

BESOINS

- Le point le plus délicat constitue les dépenses actuelles à l'égard de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

AVANTAGES

#### Tarif fixe

- ★ Notre équipe chevronnée à l'égard de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail examinera les antécédents de tarification personnalisée de l'employeur avec la WSIB

### RABAIS DE VOLUME

Selon le nombre de réclamations qui sont traitées par notre équipe, un employeur peut faire l'objet de rabais :

| NOMBRE                  | RABAIS |
|-------------------------|--------|
| 1 réclamation           | 0%     |
| 2 à 5 réclamations      | 5%     |
| 6 à 10 réclamations     | 10%    |
| 10 réclamations ou plus | 15%    |

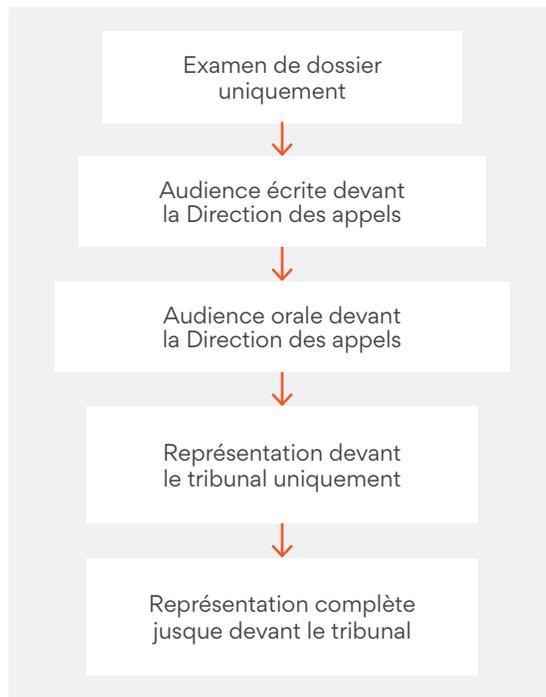
### LA SOLUTION

À titre de cabinet d'avocats chef de file au Canada en matière de travail et d'emploi<sup>1</sup>, nous avons développé des solutions forfaitaires pour aider les employeurs à établir la priorité à l'égard de leurs réclamations, à les gérer et à réduire leurs coûts liés à la WSIB.

*<sup>1</sup> Édition 2018 du répertoire Chambers Canada  
Édition 2018 Best Lawyers au Canada*

### GAMME DE FORFAITS

Une fois que notre équipe a établi quelles réclamations auprès de l'équipe de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail devraient faire l'objet d'un appel, les employeurs peuvent choisir le degré de notre implication. Celui-ci peut aller de l'examen approfondi des dossiers jusqu'à la représentation complète devant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail ou le TASPAAAT.





# Indemnisation des accidentés du travail

## PERSONNES-RESSOURCES PRINCIPALES

---

Pour en savoir plus et discuter du forfait qui convient le mieux aux besoins de votre organisation, veuillez communiquer avec :



▼  
**Karen M. Sargeant**  
Associée  
+1 416 868 3475  
[ksargeant@fasken.com](mailto:ksargeant@fasken.com)



▼  
**David Marchione**  
Consultant | Parajuriste  
+1 416 868 3463  
[dmarchione@fasken.com](mailto:dmarchione@fasken.com)